



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2019

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 4 juin 2019
2. Avis quant à la recevabilité des nouvelles demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 1300 - Comeback vun Lëtzebuerg beim Eurovision Songcontest 2020

Demande de pétition publique 1301 - Fir eng sécher an direkt Verkéiersubannung vun der N10 un d'N7 zu Maarnich beim Geschäftszenter

Demande de pétition publique 1302 - Autoriser les véhicules 100% électriques à emprunter les pistes réservées aux bus + les futures pistes 'carpool' sur autoroutes

Demande de pétition publique 1303 - La mise en place d'un institut de politique étrangère et de sécurité

Demande de pétition publique 1304 - Introduction d'une chambre des frontaliers

Demande de pétition publique 1305 - Révision des méthodes d'enseignements en tenant compte des récentes découvertes en neurosciences sur l'apprentissage des enfants

Demande de pétition publique 1306 - Zukunft Stadtgrün – Subventionen sowie Förderungsprogramme für private Grünflächen

Demande de pétition publique 1307 - Pour un sanctionnement du partage et de la distribution de fausses informations sur Internet. Fir eng Sanktionéierung vum Deelen, Weiderleeden a Verbreeden vu falschen Informatiounen am Internet.
3. Suivi des pétitions en cours d'instruction
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, M. Gast Gibéryen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

M. Carlo Back, remplaçant M. Roberto Traversini

M. Joé Spier, M. Laurent Weckering, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Bodry, M. Marc Goergen, Mme Octavie Modert, M. Roberto Traversini

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 4 juin 2019

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. Avis quant à la recevabilité des nouvelles demandes de pétition publique

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif relatif à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 1300 - Comeback vun Lëtzebuerg beim Eurovision Songcontest 2020

Dépôt: le 31.05.2019 à 13:17

Pétitionnaire: Olivier Delvaux

Demande de pétition publique 1301 - Fir eng sécher an direkt Verkéiersubannung vun der N10 un d'N7 zu Maarnich beim Geschäftszenter

Dépôt: le 03.06.2019 à 11:35

Pétitionnaire: Romy Karier

Demande de pétition publique 1302 - Autoriser les véhicules 100% électriques à emprunter les pistes réservées aux bus + les futures pistes 'carpool' sur autoroutes

Dépôt: le 04.06.2019 à 14:19

Pétitionnaire: Steven Curfs

Demande de pétition publique 1304 - Introduction d'une chambre des frontaliers

Dépôt: le 05.06.2019 à 09:19

Pétitionnaire: Marc Kintgen

Demande de pétition publique 1305 - Révision des méthodes d'enseignements en tenant compte des récentes découvertes en neurosciences sur l'apprentissage des enfants

Dépôt: le 05.06.2019 à 13:29

Pétitionnaire: Jean-Philippe Binamé

Demande de pétition publique 1306 - Zukunft Stadtgrün – Subventionen sowie Förderungsprogramme für private Grünflächen

Dépôt: le 10.06.2019 à 18:28

Pétitionnaire: Philipp Gérard

Demande de pétition publique 1307 - Pour un sanctionnement du partage et de la distribution de fausses informations sur Internet. Fir eng Sanktionéierung vum Deelen, Weiderleeden a Verbreedden vu falschen Informatiounen am Internet.

Dépôt: le 28.03.2019 à 10:49

Pétitionnaire: Mike Welter

Demande de pétition publique 1282 - Mettre le Luxembourg en état d'urgence climatique

Dépôt: le 07.05.2019 à 11:33

Pétitionnaire: Vincenzo Cirilli

Demande de pétition publique 1291 - Für eine verpflichtende Reduzierung von Kurzstreckenflügen (unter 1.000 km) von Luxemburg aus ab 2025

Dépôt: le 20.05.2019 à 00:15

Pétitionnaire: Cédric Reichel

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions n'a pas retenu d'avis négatif relatif à une des demandes de pétition publique sous rubrique.

Il est à noter que les demandes de pétition publique 1300 et 1304 ont été avisées positivement sous réserve que leurs auteurs fassent abstraction de la forme personnelle dans le texte de leur pétition.

A REFORMULER

La demande de pétition suivante doit être reformulée :

Demande de pétition publique 1303 - La mise en place d'un institut de politique étrangère et de sécurité

Dépôt: le 05.06.2019 à 09:18

Pétitionnaire: Marc Kintgen

Motivation :

Les membres de la commission prient l'auteur de cette demande de pétition publique de préciser davantage la nature de l'institut visé et d'indiquer dans la motivation de l'intérêt général de quelle manière un tel institut pourrait représenter les intérêts du Grand-Duché.

Echange de vues

Au sujet de la **demande de pétition publique 1300**, Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo fait remarquer qu'il ne ressort pas très clairement de la formulation de la demande qui devra initier une candidature du Luxembourg au concours eurovision de la chanson (Eurovision Song Contest) 2020. Les autres membres de la commission estiment que le pétitionnaire voit le ministère de la Culture dans la responsabilité.

Concernant la **demande de pétition publique 1307** consacrée aux sanctions à appliquer en cas de partage et de distribution de fausses informations (« fake news »)

sur internet, Monsieur le Député Marc Hansen attire l'attention sur le caractère équivoque du concept de « fake news ». Il peut en effet s'avérer malaisé de déterminer avec exactitude le degré de véracité d'une affirmation, surtout si l'on adopte tel point de vue plutôt que tel autre. Monsieur le Député demande quel est l'objectif poursuivi par le pétitionnaire. Madame la Présidente, Nancy Arendt, estime que le pétitionnaire veut encourager l'Etat à prendre ses responsabilités en communiquant sur le danger des « fake news ».

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

Validation de signatures (le seuil des 4.500 signatures n'a pas été atteint)

La commission procède à la validation des signatures des pétitions publiques reprises ci-après. Les auteurs de ces pétitions seront invités à se prononcer sur un éventuel reclassement de leur pétition publique en pétition ordinaire.

Pétition publique 1256 - Pour partir plus tôt à la pension / Fir éischer an d'Pensioun ze goen
Signatures : 290
Doublons : 4

Pétition publique 1262 - DROIT AUX CARAFES D'EAU GRATUITE DANS TOUS LES RESTAURANTS ET BARS
Signatures : 1465
Doublons : 18

Pétition publique 1269 - Consultation de la population via référendum quant au choix du maintien définitif de l'heure d'hiver ou de l'heure d'été dès 2021
Signatures : 158
Doublons : 5

Pétition publique 1271 - Sanctions pour les publicités déposées dans les boîtes aux lettres
Signatures : 174
Doublons : 4

Pétition publique 1273 - Interdiction pour les communes et les associations de diffuser des "bulletins d'informations" dans les boîtes aux lettres
Signatures : 52
Doublons : 2

Pétition publique 1192 - National Representativitéit vu Gewerkschaften
Signatures : 11
Doublons : 1

Pétition publique 1214 - Interdiction de fumer dans tous les lieux publics au Luxembourg
Signatures : 204
Doublons : 2

CLOTURES

La Commission des Pétitions procède à la clôture des pétitions suivantes :

Motif : Les pétitionnaires ne se sont pas prononcés en faveur d'un reclassement en pétition ordinaire

Demande de pétition publique 1228 - Zone 30 avec ralentisseurs à la Rue de Cessange

Demande de pétition publique 1229 - Protection de la faune et de la flore

Demande de pétition publique 1231 - Changement des sanctions pour les avertissements taxés en cas d'inobservation de la limitation de la vitesse

Demande de pétition publique 1233 - Gemeinsam aktiv gegen Lebensmittelverschwendung

Demande de pétition publique 1185 - Droit à la pudeur des enfants dans les douches des piscines publiques -> reclassement en pétition ordinaire le 03.07.2019 !

Demande de pétition publique 1189 - Fir d'Bäibehale vum aktuellen Tarifsysteem am Öffentlechen Transport

Demande de pétition publique 1225 - Réduction du trafic automobile par l'introduction de vignettes / péages de la ville de Luxembourg pour les voitures de l'extérieur conduisant dans la ville pendant les heures de bureau, et introduction davantage de parkings en dehors de la ville et des transports en commun les reliant.

Motif : Les auteurs n'ont pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler le texte

Demande de pétition publique 1275 - Ouverture des commerces le dimanche et jours fériés

Demande de pétition publique 1279 - Lëtzebuerger Nationallidd

Demande de pétition publique 1287 - Nouveaux horodateurs dans plusieurs quartiers de la ville

Motif : Les pétitionnaires n'ont pas réagi à la prise de position gouvernementale

Pétition 1056 - Dopingtest am Arbeitsplatz – Dopingbekämpfung per Gesetz

Pétition 1142 - Réduction du taux d'imposition à 3 % sur tous les produits d'hygiène féminins comme tampons, serviettes et autres coupes menstruelles. Ces produits doivent être taxés comme des produits de première nécessité, car ils le sont.

Pétition 1118 - Pour le développement du sens critique par l'éducation aux médias face aux « fake news »

Prises de position gouvernementales

Les prises de position du gouvernement suivantes seront transmises aux pétitionnaires ainsi qu'aux commissions compétentes :

Pétition 1045 – Eng blo Luucht fir d'Dokteren déi op ee Noutfall fuere mussen
Prise de position le 12 juin 2019 du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Pétition 1213 – Emploi de chômeurs par Burger King, Quick et Mc Donald's pour nettoyer leurs déchets

Prise de position le 21 mai 2019 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Pétition 1283 – All Mënsch gläich virum Gesetz

Prise de position le 27 mai 2019 du Ministre de la Justice

4. Divers

Demande de pétition publique en anglais déposée le 8 mai 2019 : Le pétitionnaire n'a pas réagi à la demande (par courriel du 13 mai 2019) de traduction dans l'une des trois langues administratives.

*

Madame la Présidente Nancy Arendt aborde plusieurs autres sujets sous le point « divers », à savoir :

- le rapport annuel du Médiateur,
- l'évaluation des débats publics,
- le débat public du 21 juin 2019 consacré à la pétition 1182 sur les frais bancaires,
- le débriefing suite à l'entrevue avec une délégation du Landtag de Rhénanie-Palatinat et
- le travail de la Commission des Pétitions sur les critères de recevabilité des demandes de pétition publique.

Madame la Présidente informe tout d'abord les membres de la commission que l'on a contacté le Médiateur afin de s'enquérir sur le moment du dépôt de son rapport annuel. Il apparaît que ce rapport est en cours d'élaboration. En tenant compte du temps nécessaire pour l'examen par les commissions parlementaires concernées par les différents éléments du rapport en question, il faut s'attendre à ce que le débat en séance plénière sur ce rapport ait probablement lieu en automne. Madame la Présidente rappelle que le moment venu sera désigné un rapporteur dans les rangs des partis de l'opposition.

Madame la Présidente signale qu'il convient de lancer sous peu l'évaluation des débats publics qui ont déjà eu lieu au cours de la présente session parlementaire. Elle rappelle qu'il y a eu un débat sur deux pétitions relatives au droit de fumer sur les terrasses ainsi qu'un débat au sujet d'une pétition relative à la réduction des déchets en plastique. L'évaluation consiste à demander aux pétitionnaires s'ils considèrent que leur démarche ait obtenu le suivi souhaité. L'évaluation consiste également à vérifier auprès des membres du gouvernement s'ils ont rempli les promesses qu'ils ont donné dans le contexte de ces débats.

Monsieur le Député Marc Hansen signale que la thématique de la lutte contre les déchets connaît différentes étapes qui sont en train d'être concrétisées. Il explique que différents groupes de travail se penchent à l'heure actuelle sur l'objectif d'aboutir à un niveau zéro de déchets et qu'à la suite de ce processus de réflexion, le ministère de l'Environnement se propose de légiférer en la matière. La Commission des

Pétitions pourrait s'enquérir auprès de Madame la Ministre de l'Environnement à quel stade se trouvent les travaux sur l'avant-projet d'une telle législation.

Madame la Présidente rappelle que la thématique de la lutte contre les déchets en plastique a fait l'objet des travaux des commissions parlementaires compétentes et a mené à un débat et à une résolution. L'oratrice pense néanmoins qu'en vue des travaux en cours du côté gouvernemental il est encore trop tôt pour évaluer les suites du débat sur la lutte contre les déchets en plastique et propose donc de se limiter à l'évaluation des suites des pétitions consacrées au droit de fumer sur les terrasses. Elle rappelle dans ce contexte que l'Horesca se proposait d'initier une campagne de sensibilisation d'une part et que d'autre part, le ministère de la Santé se proposait de contrôler davantage les interdictions de fumer devant les hôpitaux.

Concernant le prochain débat public, consacré à la pétition 1182 sur les frais bancaires, Madame la Présidente demande aux membres de la commission d'être présents en nombre le vendredi 21 juin 2019. Elle s'attend à des conclusions intéressantes.

A la suite de l'entrevue avec une délégation du Landtag de Rhénanie-Palatinat, le 5 juin 2019, Madame la Présidente voudrait organiser un débriefing afin de tirer les conclusions des échanges qui ont eu lieu. Elle estime que la rencontre fut intéressante et riche en enseignements. L'oratrice constate que le système pratiqué en Rhénanie-Palatinat diffère du travail de la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés ainsi que des missions du Médiateur au Luxembourg. L'équivalent allemand du Médiateur, le « Bürgerbeauftragter », reçoit en premier lieu toutes les requêtes et toutes les pétitions destinées à la Commission des Pétitions du Landtag. Le « Bürgerbeauftragter » a également un rôle de médiation à remplir dans les relations des citoyens avec la police. La Rhénanie-Palatinat ne connaît pas les débats publics au sujet des pétitions tels qu'ils existent au Grand-Duché. Le travail de la Commission des Pétitions de la Chambre est marqué par des sujets nationaux, tandis que le Landtag de Mayence est cantonné dans un domaine de compétence qui est celui d'un parlement régional et se focalise également sur des sujets relevant du niveau communal. Madame la Présidente a l'impression que le « Bürgerbeauftragter » et la Commission des Pétitions de Rhénanie-Palatinat s'accordent une grande latitude d'appréciation en ce qui concerne la recevabilité des différentes requêtes et pétitions. Elle constate finalement que les règles et critères pour apprécier la recevabilité d'une pétition ne sont reconsidérés que tous les 5 ans, lors du renouvellement du Landtag.

Madame la Présidente estime qu'à l'heure actuelle, la nécessité de modifier les critères observés par la Commission des Pétitions de la Chambre n'est pas donnée, surtout parce qu'une certaine accoutumance s'est établie et permet aux membres de la commission de traiter les différentes demandes de pétition publique d'une manière cohérente. Elle rappelle encore d'idée exprimée lors de la précédente réunion de simplifier la présentation des éléments à observer pour le dépôt d'une pétition sur le site internet de la Chambre. L'oratrice pense qu'il serait judicieux à ce stade de se limiter à des améliorations pour faciliter la démarche des pétitionnaires et pour réserver les éventuelles adaptations plus importantes des critères de recevabilité des pétitions à un stade ultérieur.

Echange de vues

Madame la Députée Lydia Mutsch appuie l'idée d'une présentation plus explicite et simplifiée des démarches à suivre par les pétitionnaires sur le site internet de la Chambre.

Madame la Députée juge l'échange avec les homologues du Landtag de Mayence comme intéressant et fructueux. Elle est arrivée à la conclusion que l'entrelacement des fonctions du Médiateur et de la Commission des Pétitions, comme elle existe en Rhénanie-Palatinat, n'est pas de mise pour les instances comparables au Luxembourg et qu'il convient de garder la séparation actuelle qui réserve le travail de pétition à la commission parlementaire et le travail de médiation entre les citoyens et les administrations à l'instance du Médiateur.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo rejoint la conclusion de Madame la Députée Lydia Mutsch au sujet du maintien des missions actuelles de la Commission des Pétitions et du Médiateur au Luxembourg.

Monsieur le Député rappelle sa position selon laquelle la Commission des Pétitions devrait prendre une initiative lorsqu'elle juge la transposition de l'objet d'une pétition souhaitable alors que le gouvernement n'entend pas suivre la demande du pétitionnaire.

L'orateur suggère encore que la structuration du travail de la présente réunion de la commission pourrait s'organiser différemment. L'orateur préfère que l'on puisse mieux se focaliser sur chacun des points qui sont maintenant traités sous la rubrique « divers ». Ainsi, les prochaines réunions devraient prévoir un sujet particulier à traiter à côté de l'examen des pétitions. Le cas échéant, il serait utile de consacrer une réunion entière à la discussion d'un sujet particulier. L'orateur demande également qu'une documentation au sujet des points à évoquer soit adressée au préalable aux membres de la commission pour leur permettre de mieux se préparer. A titre d'exemple, Monsieur le Député propose que pour l'évaluation des débats publics, les membres de la commission reçoivent un dossier contenant les conclusions tirées par les commissions parlementaires à la suite du débat ainsi qu'un aperçu des démarches entreprises par le gouvernement.

Concernant la proposition qui consiste à simplifier l'accès des citoyens à l'instrument des pétitions publiques, Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo rappelle que certaines propositions avaient été élaborées dans le cadre d'un rapport de la chaire de recherche en études parlementaires.

Monsieur le Député Marco Schank rappelle que les membres de la commission étaient d'accord de consacrer une réunion exclusivement aux critères de recevabilité des pétitions, ceci après l'entrevue avec la délégation du Landtag de Rhénanie-Palatinat. L'orateur suggère que pour préparer les réunions, et notamment celle consacrée aux critères de recevabilité des pétitions, il faudra établir un document qui retrace, exemples à l'appui, les décisions retenues par le passé. Monsieur le Député est d'accord de contribuer à un tel exercice. Madame la Présidente pense qu'un tel document pourra être distribué pendant la période estivale, en vue d'une réunion exclusivement destinée aux critères de recevabilité des pétitions. Toutefois, la première réunion début septembre ne sera pas consacrée à ce sujet, car il faut s'attendre à ce qu'un important nombre de pétitions se soit accumulé pendant les semaines de congé.

Monsieur le Député Marco Schank donne à considérer que la Commission des Pétitions tâchait toujours de garder très réduite la période où la commission ne siégeait pas. L'orateur constate encore qu'une réunion en août n'est pas utile dans le chef des pétitionnaires car les pétitions lancées dans le courant de ce mois ne bénéficieraient, du fait des congés d'été, pas d'un grand nombre de signatures.

Madame la Présidente propose le 3 juillet 2019 et le 17 juillet 2019, chaque fois à 10.30 heures, pour organiser les prochaines réunions de la commission. La date de la première réunion en septembre devra être communiquée par courriel.

Madame la Présidente propose aux membres de la commission l'idée d'insister à ce que les débats publics se tiennent en langue luxembourgeoise et qu'une traduction soit organisée dans les autres langues. L'oratrice estime qu'un tel procédé permettrait entre autres de contenir des actions d'ordre plus théâtrales entreprises par l'un ou l'autre pétitionnaire et qui sortent nettement du cadre d'un débat public.

Monsieur le Député Marc Hansen donne à considérer que dans de pareils cas, il convient que la présidence interrompe assez tôt le monologue d'un pétitionnaire.

Quant à l'entrevue avec la délégation du Landtag de Mayence, Monsieur le Député constate que le sujet du traitement des pétitions était resté quelque peu en retrait sur la discussion sur les missions du « Bürgerbeauftragter ». L'orateur constate que le système en Rhénanie-Palatinat diffère de celui du Luxembourg, notamment du fait du caractère régional d'un « Land ». Il est d'avis que notre système a fait ses preuves et veut qu'il soit maintenu.

Concernant l'idée du langage simplifié pour expliquer sur le site de la Chambre les conditions à remplir pour y déposer une pétition, Monsieur le Député salue expressément une telle démarche. Il précise que déjà la structuration suivant l'intitulé, le but et la motivation devrait être mieux explicitée. Il en va de même de l'obligation de s'abstenir de la forme personnelle lorsqu'on veut déposer une pétition qui doit répondre à un critère d'intérêt général.

Monsieur le Député pense également que les membres de la commission ont à présent la routine nécessaire pour juger dans l'unanimité de la recevabilité d'une demande de pétition publique. Il donne à considérer que les critères à retenir devraient être tels que les membres de la commission ne soient pas poussés à commencer à mener un débat politique.

Monsieur le Député demande qu'un débriefing ait lieu comme suite à l'échange avec les homologues du Landtag de Mayence.

L'orateur plaide en faveur d'une répartition des différents sujets sur plusieurs réunions, afin de pouvoir mieux approfondir certaines questions. Il demande également que l'on puisse disposer en avance d'une documentation. Concernant la discussion sur les critères de recevabilité des pétitions, l'orateur demande qu'ils soient listés, exemples à l'appui.

Monsieur le Député Paul Galles estime qu'une discussion structurée et préparée au sujet des critères de recevabilité mérite qu'on y consacre un temps plus large et propose de prévoir plutôt deux réunions qu'une seule.

Luxembourg, le 24 juin 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp